

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE
Siège Social :70/72, Avenue Habib Bourguiba BP 520-1080 Tunis

La BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2009.

LES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS COMPARES AU 30 JUIN 2009
(Unité=En DT)

LIBELLES	DEUXIEME TRIMESTRE 2009	DEUXIEME TRIMESTRE 2008	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2009 AU 30/06/2009	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2008 AU 30/06/2008	31/12/2008
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	97 016 246,094	94 252 739,683	193 102 109,907	185 569 608,273	389 000 675,693
* Intérêts	64 385 294,314	65 011 280,495	129 731 447,330	128 957 955,170	272 207 767,243
* Commissions en produits	13 894 962,286	13 221 307,134	26 834 244,499	25 170 895,084	51 520 022,682
* Revenus du portefeuille-titres commercial et	18 735 989,494	16 020 152,054	36 536 418,078	31 440 758,019	65 272 885,768
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	30 153 140,839	31 015 510,132	61 541 754,810	60 305 388,500	128 462 329,812
* Intérêts encourus	29 167 072,302	30 119 120,601	59 917 715,923	58 843 533,908	124 915 358,748
* Commissions encourues	986 068,537	896 389,531	1 624 038,887	1 461 854,592	3 546 971,064
* Autres charges					
3- Produit net bancaire	66 863 105,254	63 237 229,551	131 560 355,096	125 264 219,773	260 538 345,881
4- Autres produits d'exploitation	621 392,299	637 581,641	1 355 169,000	1 293 433,865	2 791 803,755
5- Charges opératoires, dont:	36 203 548,042	35 214 836,029	71 901 143,977	67 911 647,580	139 202 917,808
* Frais de personnel	24 836 791,861	23 803 824,405	49 626 770,816	46 300 859,861	96 033 744,698
* charges générales d'exploitation	8 063 228,260	7 916 357,720	15 667 311,327	14 590 620,644	28 676 999,429
6- Structure du portefeuille :	-	-	712 711 243,380	533 117 833,209	639 774 416,579
* Portefeuille-titres commercial	-	-	506 800 698,243	378 480 174,537	464 123 358,392
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	205 910 545,137	154 637 658,672	175 651 058,187
7- Encours des crédits	-	-	3 515 331 062,603	3 166 857 511,008	3 254 405 340,388
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	4 908 859 548,930	4 464 859 576,215	4 809 164 773,775
* Dépôts à vue	-	-	2 190 389 705,768	1 970 158 022,478	2 128 439 857,186
* Dépôts d'épargne	-	-	1 055 130 718,853	946 280 872,024	1 004 536 222,648
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	149 729 114,978	170 657 806,616	156 358 386,427
* Emprunt obligataire	-	-	10 305 056,164	20 697 552,570	10 037 309,589
* Emprunts subordonnés	-	-	70 792 393,811	77 171 374,645	77 185 704,720
* Ressources spéciales	-	-	68 631 665,003	72 788 879,401	69 135 372,118
10- Capitaux propres	-	-	430 784 089,897	411 866 126,914	430 458 779,282

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 30/06/2009

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier semestre de l'année 2009.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2009 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 30-06-2009 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 30-06-2009 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2009 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 30-06-2009.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier semestre 2009. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2009 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

La conversion des opérations en devises est effectuée conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises qui sont convertis sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de juin 2009 et de la position de change en devises convertis sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de juin 2009. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30-06-2009.

II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier semestre 2009 à 193 102 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 61 542 mD au titre du premier semestre 2009.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

3. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement. Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

5. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Les capitaux propres au 31/12/2008 et au 30/06/2009 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2008 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 28/05/2009.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier semestre 2008 et du premier semestre 2009 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.